



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 janvier 2017

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

##### **10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 janvier 2017

##### **10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Réponses aux questions des citoyens adressées lors de la dernière séance du conseil

##### **10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

##### **10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

**10.06** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2016

**10.07** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 décembre 2016

**10.08** Autre sujet

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Dépôt de document

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Déclaration

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1162504073

Entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres sur invitation

CA *Direction des travaux publics* - 1165078045

Octroyer un contrat de services professionnels à la firme «Conception paysage inc.» au montant de 44 426,34 \$ (taxes et imprévus inclus) pour des services professionnels en conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Beaubien suite à l'appel d'offres sur invitation SP15/10-16 (deux (2) soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du PTI

**20.02** Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1165078046

Octroyer un contrat à la firme « Les Consultants S.M. Inc. » pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux des PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 188 123,82 \$ (incluant les taxes et les contingences), suite à l'appel d'offres public SP14/11-16 (deux soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville

**20.03** Entente

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504074

Approuver le projet de convention par laquelle l'arrondissement permet à l'organisme à but non lucratif Voyages Hockey-Outremont l'exploitation et la gestion du Café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, sans contrepartie financière, jusqu'au 31 août 2017 – Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement

**20.04** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504069

Accorder une contribution financière de 500 \$, pour l'année 2017, à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec – Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.05** Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504072

Autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » (appel d'offres public 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une période d'un an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018 pour un prix total de 132 465,43 \$ et autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement – Dépense provenant du budget de fonctionnement

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1167011021

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016

**30.02** Reddition de comptes

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1167011022

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois d'octobre et de novembre 2016

**30.03** Reddition de comptes

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1167011023

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016

**30.04** Reddition de comptes

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1173489001

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2016

**30.05** Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1162504076

Recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 25 000 \$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de la firme « Afcor Construction Inc. » de 198 842,63 \$ à 223 842,63\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du projet de legs du 375<sup>e</sup> Anniversaire de Montréal

**30.06** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1166983004

Autoriser la modification du programme Investi associé au projet de réfection de la piscine JFK - PTI 2017-2019

## **40 – Réglementation**

**40.01** Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1165069025

Adoption – Implantation d'une zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Lajoie – Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement

**40.02** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695030

Adoption – Modifications au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)

**40.03** Règlement – Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1166695031

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) et le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063) et abrogeant le Règlement sur les services de collecte (AO-278)

**40.04** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504070

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la troisième édition du « Ouf ! Festival » qui se déroulera du 4 au 12 mars 2017, dans le cadre de la 12<sup>e</sup> édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche – Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures, conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

**40.05** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504071

Édicter une ordonnance visant à autoriser la tenue d'un événement au parc Saint-Viateur, le 27 janvier 2017 de 15 h 30 à 21 h, soit la « Fête d'hiver » organisée par la Fondation CPE Frissons de Colline dans le cadre d'une levée de fonds

**40.06** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1162504075

Édicter une ordonnance visant à autoriser la tenue d'une activité dans le parc Saint-Viateur, le 5 février 2017 de 15 h à 18 h, soit le 1<sup>er</sup> événement de la série « Feu, feu, joli feu : Un karaoke des bois », projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal

## 47 – Urbanisme

**47.01** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328023

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 1005, avenue Laurier – Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation d'une enseigne perpendiculaire

**47.02** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328024

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 764-768, avenue Bloomfield – Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'aménagement de terrasses au mur arrière du bâtiment principal

**47.03** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328025

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 142-146, avenue Querbes – Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'ensemble des ouvertures sur la façade du bâtiment principal

**47.04** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328026

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 731-733, avenue Outremont – Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un appentis au toit du bâtiment principal

**47.05** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328027

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 16, avenue de la Brunante – Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal

**47.06** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328028

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 1771, avenue Lajoie – Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal

**47.07** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1164328030

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 148-152, avenue Querbes – Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'ensemble des ouvertures sur la façade du bâtiment principal

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Structure de service / Emploi / Poste

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1163711036

Entériner la nomination au poste de chef de division – ressources financières, matérielles et sécurité publique et autoriser l'abolition des postes de chef de division – ressources financières et matérielles ainsi que celui de chef de division – sécurité publique

**50.02** Structure de service / Emploi / Poste

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1163711025

Entériner la structure organisationnelle 2017 de l'arrondissement d'Outremont

**50.03** Convention collective / Contrat de travail

CA *Direction des travaux publics* - 1165078047

Déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1173489003

Nomination des membres du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne

## 60 – Information

### 60.01 Information

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1164328031

Informar le conseil du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour le 1075, avenue Laurier

## 61 – Dépôt

### 61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'une conseillère d'arrondissement

### 61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt du compte-rendu du Comité sur la circulation et le stationnement - Rencontre du 18 octobre 2016

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

### 70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 43**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**





**Dossier # : 1162504073**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ENTÉRINER la Déclaration des bibliothèques québécoises.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-20 16:40

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162504073**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la Déclaration des bibliothèques québécoises

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui représente la majorité des bibliothèques sur le territoire, a rédigé la Déclaration des bibliothèques québécoises avec la collaboration de ses membres. Ce document phare a été déposé le 19 octobre 2016 à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, dans le cadre de la 18<sup>e</sup> Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/o

**DESCRIPTION**

La Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée par les membres de la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec, de même que l'Union des municipalités du Québec.

Elle a été rédigée afin de faire reconnaître les rôles et les missions des bibliothèques, peu importe leur catégorie. Pour les bibliothèques publiques, la Déclaration vient appuyer les quatre missions-clés du *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* (voir pièce jointe au sommaire) que sont l'éducation, l'alphabétisation, l'information et la culture. Plus précisément, la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de la Déclaration des bibliothèques québécoises par Montréal permettra à celle-ci de joindre sa voix à celles de l'Assemblée nationale, de l'Union des municipalités du Québec et de plusieurs autres municipalités québécoises, et ce, afin de rappeler l'importance qu'elle accorde à la mission et aux rôles de son réseau de bibliothèques publiques.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, la Déclaration des bibliothèques du Québec contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés. L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par monsieur André Brideau, directeur, Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont, désignée conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 15 au 22 décembre 2016 inclusivement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-08

Anne-Marie POITRAS  
Chef de divisin - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1165078045**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme «Conception paysage inc.» au montant de 44 426,34 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels en conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour l'aménagement des jeux d'eau au parc Beaubien suite à l'appel d'offres sur invitation SP15/10-16 (deux (2) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER un contrat pour des services professionnels à la firme Conception paysage inc. pour la préparation de plans et devis et la surveillance du chantier pour l'aménagement des jeux d'eau au parc Beaubien;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-20 13:14

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165078045**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme «Conception paysage inc.» au montant de 44 426,34 \$ (taxes incluses) pour des services professionnels en conception, préparation de plans et devis et en surveillance de chantier pour l'aménagement des jeux d'eau au parc Beaubien suite à l'appel d'offres sur invitation SP15/10-16 (deux (2) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du PTI

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les parcs et espaces publics de l'arrondissement sont essentiellement axés sur la détente et sur les activités récréatives. Parmi l'ensemble des parcs d'Outremont, le parc Beaubien se démarque dans la distribution d'activités récréatives, sportives, culturelles et sociales offertes aux usagers. Dans le but de répondre à la demande en équipements de jeux d'eau, la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont a procédé à un appel d'offres sur invitation, SP15/10-16 du 7 au 24 novembre 2016, afin de retenir les services d'un consultant pour réaliser la conception, la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Beaubien.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le parc Beaubien a été retenu pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau suite à une analyse sur ses qualités paysagères, sa localisation et ses activités. Un montant approximatif de 450 000 \$ est disponible au PTI 2017 - 2019 pour la réalisation complète des travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Beaubien.

Plusieurs enjeux sont à considérer pour ce mandat :

- Aménagement sécuritaire;
- Accessibilité universelle;
- Conception issue d'une réflexion innovatrice, ouverte et intégratrice;
- Intégration à la trame paysagère et architecturale qui caractérise le parc Beaubien;
- Mise en place d'un système d'eau continue à faible coût d'entretien dont la consommation en d'eau est recyclée.

**JUSTIFICATION**

Trois firmes ont été invitées à soumissionner; seulement deux firmes ont déposé des soumissions. Les deux soumissions ont été jugées conformes par le comité de sélection. Le contrat à octroyer vise des services professionnels d'un consultant à la suite d'un système d'évaluation à deux enveloppes. Le comité de sélection recommande que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ayant également obtenu le plus haut pointage final après évaluation, soit Conception paysage inc.

#### Firmes Prix

Conception paysage inc. 44 426,34 \$

Karyne architecte paysagiste (KAP) inc. 54 325,69 \$

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée au budget du PTI 2017-2019 tel qu'indiqué à l'intervention financière pour la somme de 44 426,34 \$ (taxes incluses).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une attention particulière aux enjeux de développement durable sera portée à l'ensemble des travaux projetés. La nature des matériaux et leur provenance, le drainage, la gestion des eaux de pluie et toute autre considération permettant de réduire les impacts environnementaux seront être pris en compte dans le processus de conception.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement de jeux d'eau contribue à l'amélioration de la qualité de vie des utilisateurs en leur procurant un nouvel espace récréatif.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA : 9 janvier 2017

Début du mandat : 16 janvier 2017

Appel d'offres pour la réalisation des travaux : avril 2017

Fin du mandat, suite à la réalisation des travaux : automne 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres sur invitation et d'octroi de contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final après évaluation.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fabian VEGA  
Architecte paysagiste B.A.P.

### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2016-12-16





**Dossier # : 1165078046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc.pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux des PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 188 123.82\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP14/11-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centrale

Il est recommandé :

1. D'AUTORISER une dépense de 188 123.82\$, taxes incluses, pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux des PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont ;
2. D'ACCORDER à Les Consultants SM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 188 123.82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP14/11-16 ;
3. D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera partagée entre l'arrondissement d'Outremont et la ville centrale.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-22 11:43

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165078046**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc.pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux des PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 188 123.82\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP14/11-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centrale

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les chaussées et les trottoirs de certaines rues de l'arrondissement, ciblés par l'appel d'offres public, ont atteint la fin de leur durée de vie utile. L'arrondissement d'Outremont et la Direction des transports (DT) financeront à divers niveaux les services professionnels requis pour le remplacement de ces infrastructures.

L'arrondissement, par le biais de son programme de réfection routière (PRR) 2017, effectuera des travaux sur les avenues suivantes :

- Lajoie de Dollard à Wiseman
- Pratt de Van Horne à Lajoie

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par l'arrondissement.

La DT, par le biais de son programme de réfection du réseau routier local (PRRRL) 2017, assumera les dépenses des travaux reliés aux avenues suivantes :

- Antonine-Maillet de Ducharme à Van Horne
- Hazelwood de Côte-Ste-Catherine à Willowdale

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

La DT, par le biais de son programme de réfection du réseau routier artériel (PRRRA) 2017, assumera les dépenses des travaux reliés aux avenues suivantes :

- Lajoie de Wiseman à Bloomfield (Une inspection CCTV est programmée par la DGSRE. Suite aux résultats, le choix de rue pourrait changer pour une dépense équivalente)

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

L'arrondissement assumera la gestion de tous ces travaux pour son compte et pour le compte de la DT.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels qui comporte 4 volets:

- Le premier volet concerne la caractérisation environnementale et l'étude géotechnique de diverses rues de l'arrondissement. L'objectif de l'étude géotechnique consiste à déterminer la nature et certaines propriétés des sols en place ainsi que les conditions d'eaux souterraines. L'objectif de la caractérisation environnementale des sols est de prévoir la gestion des sols lors des travaux projetés;
- Le deuxième volet correspond à la réalisation des plans et devis des travaux de réfection routière de diverses rues locales et artérielles de l'arrondissement. Les travaux de réfection routière consistent en une reconstruction partielle de la chaussée et de sa fondation ainsi qu'une reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis. Des mesures d'apaisement de la circulation proposées par l'arrondissement devront être évaluées et intégrées aux devis et plans. La reconstruction partielle de la fondation consiste à remplacer le premier 400 mm de remblai. Pour des raisons budgétaires, la profondeur de la reconstruction est limitée à 400 mm dû à la présence de sols contaminés;
- Le troisième volet concerne la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière de l'arrondissement;
- Le quatrième volet concerne le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux et la surveillance environnementale des travaux de réfection routière de l'arrondissement.

### JUSTIFICATION

Douze (12) firmes ont pris le devis descriptif et trois (3) ont déposé des soumissions, soit 25%. Sur les trois (3) soumissions reçues, une (1) a été jugée non conforme aux exigences de l'appel d'offres et une (1) n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70% par le comité de sélection.

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de Les Consultants SM inc. Le tableau ci-dessous présente les soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Les Consultants SM inc.	76%	6.70	179 165.54\$	8 958.28\$	188 123.82\$
Dernière estimation réalisée à l'interne			206 955.00\$	10 347.75\$	217 302.75\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-29 178.93\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-13.4%

Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)	n/a
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)	n/a

**Analyse de l'écart de -13.4% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation :**

L'estimation réalisée à l'interne est basé sur un estimation de classe D du coût des travaux projetés. L'écart est de -29 178.93\$ ou -13.4% est raisonnable et en faveur de la Ville.

Les Consultants SM inc. affirme dans sa soumission avoir lu attentivement les documents de l'appel d'offres et en comprendre la nature des services professionnels recherchés. La méthodologie proposée répond aux exigences du devis de l'appel d'offres.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total des dépenses est de 188 123.82\$ (contingences et taxes incluses)

Il est prévu d'effectuer ces dépenses selon la répartition suivante:

Coût des travaux reliés au PRR 2017 : 72 983.54\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par l'arrondissement.

Coût des travaux reliés au PRRRL 2017 : 61 901.10\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

Répartition des coûts: Chaussée: 68%, Trottoir: 32%

Coût des travaux reliés au RAAV 2017 : 53 239.17\$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DT.

Répartition des coûts: Chaussée: 61%, Trottoir: 39%

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux qui découleront des services professionnels d'ingénierie contribueront à pratiquer une gestion responsable des ressources

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de l'arrondissement à compléter ses projets PTI. Un retard dans l'octroi de ce contrat repoussera la date visée pour l'octroi du contrat des travaux en chantier qui est prévue pour le mois de mai.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de services professionnels: 9 janvier 2017

Appel d'offres construction : mars/avril 2017

Octroi du contrat construction au CA: 1 mai 2017

Début des travaux : mai/juin 1017

Fin de travaux : juillet/août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 23 juillet 2014 et en vigueur jusqu'au 22 juillet 2017, voir pièce jointe.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 21 décembre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU

Le : 2016-12-16

Ingenieur(e)

Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1162504074**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention par laquelle l'arrondissement permet à l'organisme à but non lucratif Voyages Hockey-Outremont l'exploitation et la gestion du Café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, sans contrepartie financière, jusqu'au 31 août 2017; Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'APPROUVER la convention par laquelle l'arrondissement permet à l'organisme sans but lucratif Voyages Hockey-Outremont l'exploitation et la gestion du comptoir alimentaire du Café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, sans contrepartie financière, à compter de sa signature jusqu'au 31 août 2017;

AUTORISER la Mairesse ainsi que la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention intitulé « Convention - Exploitation et gestion du Café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, pour et au nom de l'arrondissement.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-20 16:38

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162504074**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention par laquelle l'arrondissement permet à l'organisme à but non lucratif Voyages Hockey-Outremont l'exploitation et la gestion du Café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, sans contrepartie financière, jusqu'au 31 août 2017; Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont (CCI) existe depuis l'automne 2006. D'abord exploité par la firme SODEM lors des premières années, il a par la suite été confié, en février 2010, à Hockey mineur Mont-Royal, un organisme à but non lucratif de l'arrondissement aussi connu sous le nom de l'Association de hockey mineur MRO. Une convention relative à l'exploitation et à la gestion du Café-rencontre par Hockey mineur Mont-Royal a été signé le 30 juin 2011 afin de formaliser cette entente. Cette convention prenait effet le 5 avril 2011 et se terminait le 4 avril 2012. Elle était renouvelable d'année en année, pour un maximum de quatre (4) ans et est donc échue depuis le 4 avril 2016.

Le 20 avril 2015, l'Association de hockey MRO signifiait à l'arrondissement qu'elle se retirait de la gestion du Café-rencontre du CCI d'Outremont (voir résolution en pièce jointe au sommaire). La gestion du Café-rencontre a par la suite été confié à l'organisme à but non lucratif Voyages Hockey-Outremont et des négociations ont été entreprises par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de conclure une convention de service pour l'exploitation et la gestion du Café-rencontre du CCI avec Voyages Hockey-Outremont.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA11 16 0116 - 4 avril 2011** : D'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'arrondissement et le Hockey Mineur Mont-Royal relativement à l'exploitation du café-rencontre du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, du 5 avril 2011 et se terminant le 4 avril 2012, pouvant être reconduite annuellement pour un maximum de 4 fois; D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire de l'arrondissement à signer cette convention de partenariat pour et au nom de l'arrondissement.

**DESCRIPTION**

L'objectif du présent dossier est de faire approuver une convention, sans contrepartie financière, relative à l'exploitation et à la gestion du Café-rencontre du Centre

communautaire intergénérationnel d'Outremont. Cette convention prendra effet à sa signature et se terminera le 31 août 2017. Toutefois, à son terme, la convention sera renouvelable pour une période d'un (1) an, pour un maximum de deux prolongations, sur avis écrit de la Ville transmis au concessionnaire au moins soixante (60) jours de calendrier avant la date d'échéance. La Ville pourra, en tout temps et à sa discrétion, sur préavis écrit de soixante (60) jours résilier la convention.

Dans le cadre de cette convention, le concessionnaire devra exploiter le Café-rencontre pendant la période apparaissant au calendrier d'opération des installations établi par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social .

## **JUSTIFICATION**

La signature d'une convention pour l'exploitation et la gestion du Café-rencontre du CCI permettra d'encadrer l'exploitation et la gestion du Café-rencontre du CCI par un organisme à but non lucratif. Voyages Hockey-Outremont s'engage à utiliser les recettes nettes de l'exploitation du Café-rencontre pour maintenir ses activités auprès des jeunes du hockey mineur Mont-Royal - Outremont ou à faire des dons à des organismes à but non lucratif de l'arrondissement, après entente avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

La convention prévoit également que Voyages Hockey-Outremont produira, chaque année, un inventaire des stocks en même temps que son bilan financier. Le concessionnaire ne pourra céder ou transporter les droits et obligations découlant de la convention, sans l'autorisation écrite préalable de la Ville.

La convention prévoit également que la vente d'alcool, de tabac et de loterie est interdite.

De plus, le comptoir de service alimentaire (casse-croute) du Café-rencontre est sans frais pour l'arrondissement et permet aux usagers d'avoir accès à des aliments frais et de qualité sur une base régulière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La convention de partenariat sera conclue sans contrepartie financière.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par monsieur André Brideau, directeur, Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont, désignée conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 15 au 22 décembre 2016 inclusivement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-08

Sonia ST-LAURENT  
Chef de division - Sports et loisirs (arr  
outremont)



**Dossier # : 1162504069**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$, pour l'année 2017, à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2017

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ACCORDER une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-19 10:17

**Signataire :** André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162504069**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 500 \$, pour l'année 2017, à la Commission sportive du Lac St-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire du programme des Jeux du Québec, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Organisme à but non lucratif qui en sera à sa 44e année d'existence, la Commission sportive du Lac St-Louis est mandatée pour assurer la coordination et la promotion du programme des Jeux du Québec dans la région du Lac Saint-Louis, dont fait partie l'arrondissement d'Outremont. La Commission rejoint près de 2 500 athlètes de la région à l'occasion des finales régionales tenues chaque année dans les disciplines sportives d'été et d'hiver. Les délégations d'hiver et d'été du Lac St-Louis qui participent aux Jeux du Québec comptent 500 athlètes, entraîneurs, missionnaires et bénévoles. Une soirée de reconnaissance est également organisée après chaque finale pour souligner l'atteinte des objectifs Louis d'Or des athlètes. À nouveau cette année, l'arrondissement d'Outremont a été bien représentée par neuf jeunes qui ont fait partie des délégations qui ont représenté le Lac St-Louis lors des 50e et 51e Finales provinciales des Jeux du Québec, Cet été à Montréal, ceux-ci ont contribué à permettre à la région de se hisser au 3e rang au classement général sur un total de 19 régions.

Désirant continuer d'être un acteur majeur dans le développement sportif des jeunes, la Commission sportive du Lac Saint-Louis sollicite une contribution financière de 500 \$ de l'arrondissement d'Outremont. Cette somme sera allouée à des initiatives telles que le programme de subventions aux événements régionaux, un programme qui apporte un soutien financier aux organismes sportifs de la région dans le but d'assurer le développement des sports faisant partie de la programmation des Jeux du Québec régionaux Sur le plan du découpage du territoire sportif québécois, l'arrondissement d'Outremont fait partie de la région du Lac Saint-Louis, de même que l'ensemble des arrondissements et villes de l'ouest de l'île de Montréal.

La Commission sportive offre également un programme de soutien financier afin de venir en aide entre autre aux sports moins bien structurés dans la région : pour assurer l'implantation d'un club sportif; pour assurer une participation des athlètes aux Jeux du Québec ou simplement; pour éviter que des jeunes s'exilent hors région pour pratiquer l'activité sportive qu'ils auront choisie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 0003 - 11 janvier 2016 :** D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission Sportive du Lac St-Louis, pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des jeux du Québec pour l'année 2016; D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**CA14 16 0397 - 1er décembre 2013 :** D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2015; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA13 16 0400 - 9 décembre 2013 :** Autoriser une contribution financière à la Commission sportive du Lac Saint-Louis pour l'organisation de ses activités en tant que mandataire des Jeux du Québec pour l'année 2014 au montant de 500 \$.

## **DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 500 \$, pour l'année 2017, à la Commission sportive du Lac St-Louis, organisme mandaté pour assurer la coordination et la promotion du programme des Jeux du Québec dans la région du Lac Saint-Louis, pour l'organisation de ses activités, et ce, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2017.

## **JUSTIFICATION**

Le soutien financier de l'arrondissement contribuera à l'organisation des divers événements et activités de l'organisme et permettra à la Commission sportive du Lac St-Louis de continuer à être un acteur majeur sur la scène sportive régionale au bénéfice des jeunes. L'appui financier des arrondissements et des municipalités membres de la Commission sportive du Lac St-Louis est primordial pour la poursuite des objectifs et des activités de l'organisme, notamment pour l'organisation et la coordination des Finales régionales et nationales et le soutien aux initiatives telles que le programme de subventions aux événements régionaux, un programme qui apporte un soutien financier aux organismes sportifs de la région dans le but d'assurer le développement des sports faisant partie de la programmation des Jeux du Québec régionaux

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Versement d'une contribution financière de 500 \$ à même les fonds prévus au budget de fonctionnement 2017.

### **Imputation budgétaire :**

2418.0010000.302705.07001.54702.000000.0000.000000.000000.000000.00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par monsieur André Brideau, directeur, Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont, désignée conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 15 au 22 décembre 2016 inclusivement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sonia ST-LAURENT  
C/d sports et loisirs (arr outremont)

Le : 2016-12-06

**Dossier # : 1162504072**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Camp Sportmax inc. (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une période d'un an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018 pour un prix total de 132 465,43 \$ (taxes incluses) et autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'AUTORISER, pour une période d'un (1) an, la prolongation du contrat avec la firme Camp Sportmax inc. (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018;

D'AUTORISER une dépense de 132 465,43 \$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-22 15:14**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162504072**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Camp Sportmax inc. (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une période d'un an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018 pour un prix total de 132 465,43 \$ (taxes incluses) et autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 mars 2014, le contrat intervenu entre l'arrondissement d'Outremont et la firme YMCA du Québec, pour l'administration, la gestion et la programmation de la piscine et de la pataugeoire John-F. Kennedy de l'arrondissement d'Outremont a pris fin.

Le 31 mars 2014, l'arrondissement publiait un appel d'offres public (appel d'offres numéro 14-13583) pour l'octroi d'un contrat de service pour la gestion de la piscine extérieure John-F.Kennedy.

Sur quatre (4) propositions reçues, trois (3) ont été jugées recevables. Les soumissions ont été analysées selon les exigences suivantes : le bilan financier annuel de l'entreprise, l'expérience des contrats antérieurs, la planification et programmation d'activités de loisirs, la gestion d'installations aquatiques, la gestion des employés, le contrat de services d'entretien ménager, la gestion d'équipements de filtration et de désinfection, les références du personnel ainsi que le curriculum vitae du Responsable.

La direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social recommanda de retenir la proposition de la firme Camp Sportmax inc., plus bas soumissionnaire conforme et qui répondait à toutes les exigences de conformité (voir tableau des prix en pièce jointe confidentielle).

D'une durée de 36 mois, soit du 6 mai 2014 au 6 mai 2017, le contrat a été octroyé à Camp Sportmax inc, pour un prix total de 397 396,30\$, taxes incluses auquel s'ajoutent les redevances annuelles que l'arrondissement versent à Camp Sportmax inc. et qui 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement (résolution CA14 16 0153).

Satisfaite des services offerts par la Camp Sportmax inc. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite que l'arrondissement demande la prolongation du contrat pour un (1) an, tel qu'il est prévu de le faire à l'article 4

(Prolongation de contrat) de la Section III (Clauses administratives particulières) du cahier des charges de l'appel d'offre 14-13583 qui précise que :

*"Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins soixante (60) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 1 an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.*

*Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres."*

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 - 6 décembre 2016** : D'autoriser le versement d'une somme de 1 159,53 \$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2016 et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0366 - 7 novembre 2016** : D'autoriser le versement d'une somme de 58 489,14 \$, incluant les taxes, à la firme « Camp Sportmax inc. » en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2016; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0005 - 11 janvier 2016** : D'autoriser le versement d'une somme de 10 994,20\$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA15 16 0348 - 2 novembre 2015** : D'autoriser le versement d'une somme de 53 714,66 \$, sans taxes, à la firme « Camp Sportmax inc. » en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015, et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**CA14 16 0402 - 1er décembre 2014** : D'autoriser le versement d'une somme de 53 105,14 \$, taxes incluses, à Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2014, et ce, à même le surplus; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA14 16 0163 - 5 mai 2014** : D'octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de 36 mois, soit du 6 mai 2014 au 6 mai 2017, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30\$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #14-13583 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); D'autoriser une dépense de 397 396,30\$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

## **DESCRIPTION**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande de prolonger le contrat avec Camp Sportmax inc pour la gestion de la piscine extérieure John-F.Kennedy, aux mêmes termes et conditions, et ce, pour une période d'un (1) an, tel qu'il est prévu de le faire à l'article 4 (Prolongation de contrat) de la Section III (Clauses administratives particulières) de l'appel d'offres public 14-13583.

À la suite de l'approbation de cette prolongation par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise à l'adjudicataire, Camp Sportmax inc., afin de l'aviser de son intention de se prévaloir des dispositions relatives à la prolongation du contrat et l'invitant à signer une entente écrite à ce propos (voir pièce jointe au sommaire).

Tout renouvellement du contrat devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres publics 14-13583.

## **JUSTIFICATION**

La firme Camp Sportmax inc. a rendu de manière plus que satisfaisante les services prévus au contrat de gestion de la piscine extérieure John-F.Kennedy. De plus, l'arrondissement ne dispose pas des ressources nécessaire pour assumer la gestion de la pataugeoire et de la piscine John-F.Kennedy.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires seront disponibles au budget d'opération 2017 et 2018 (selon la décision du conseil d'arrondissement) aus postes budgétaires suivants:

### **Imputation budgétaire :**

Contrat de gestion : 2418 0010000 302715 07153 54506 014473 0000 000000 000000  
00000 00000 (Contrat de gestion - Piscine)

Redevances : 2418 0010000 302715 07153 54506 00000 0000 000000 000000 00000  
00000 (Redevances aux fournisseurs de services - Piscine)

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la lettre signifiant l'intention de prolonger le contrat : janvier 2016;  
Signature de l'entente de prolongation : février 2016;  
Prolongation du contrat à compter du 7 mai 2017;  
Fin de la prolongation du contrat le 6 mai 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs et aux dispositions de l'appel d'offres 14-13583.

La recommandation sera signée par monsieur André Brideau, directeur, Direction des

travaux publics de l'arrondissement d'Outremont, désignée conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 15 au 22 décembre 2016 inclusivement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-07

Sonia ST-LAURENT  
C/d sports et loisirs (arr outremont)



**Dossier # : 1167011021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2016.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1e au 30 novembre 2016.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-05 16:33

**Signataire :** René GIRARD

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION****Dossier # :1167011021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 30 novembre 2016.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-15

Suzanne JEFFREY  
Chef de division ressources financières,  
matérielles et informationnelles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1167011022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois d'octobre et novembre 2016

Je recommande le dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois d'octobre et novembre 2016.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-06 09:40

**Signataire :** René GIRARD

---

Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine



**IDENTIFICATION****Dossier # :1167011022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois d'octobre et novembre 2016

**CONTENU****CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la ville.

- La Carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Les détenteurs de cartes sont les suivants :

Suzanne Jeffrey au nom des Ressources financières et approvisionnements

Anne-Marie Poitras au nom des Loisirs et de la culture

André Brideau au nom des Travaux publics

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-15

Suzanne JEFFREY  
Chef de division ressources financières,  
matérielles et informationnelles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1167011023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2016.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1e au 30 novembre 2016.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-06 09:39

**Signataire :** René GIRARD

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION****Dossier # :1167011023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 novembre 2016.

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-15

Suzanne JEFFREY  
Chef de division ressources financières,  
matérielles et informationnelles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1173489001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2016

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2016.  
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C -11.4), le soussigné remplace le directeur de l'arrondissement par intérim et exerce tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-06 09:37

**Signataire :** René GIRARD

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173489001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de novembre 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Rapport de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**JUSTIFICATION**

Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-researchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-06

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens





**Dossier # : 1162504076**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 25 000.00\$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de Afcor Construction inc. de 198 842.63 \$ à 223 842.63\$ taxes incluses.

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 25 000.00\$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de Afcor Construction inc. de 198 842.63 \$ à 223 842.63\$ taxes incluses.;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-22 11:43

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162504076**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Recommander au Conseil d'arrondissement d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 25 000.00\$ pour compléter les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1, majorant ainsi le contrat de Afcor Construction inc. de 198 842.63 \$ à 223 842.63\$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat pour des travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 pour une somme maximale de 198 842.63\$ taxes incluses a été octroyé à Afcor Construction inc. par le Conseil d'arrondissement le 3 octobre 2016 (CA16 16 0334).  
Des conditions de chantier particulières entraînent un dépassement des budgets alloués à ce contrat.

Des sommes additionnelles sont donc requises pour poursuivre et compléter les travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 0334 - 3 octobre 2016 :** Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour les travaux d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just - Phase 1 au montant de 198 842.63 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP05/09-16 (5 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal;

**CA16 16 0170 - 18 mai 2016 :** Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just au montant de 120 361.58 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public SP04/03-16 (4 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal;

**CA13 16 0013 - 14 janvier 2013 :** Approuver le document d'appel de propositions pour le 30-32 Saint-Just et la composition du comité de sélection des projets;

**CA13 16 0092 - 4 mars 2013 :** Addenda - Dépôt du document d'appel de propositions corrigé pour le 30-32 Saint-Just.

**DESCRIPTION**

En accordant une augmentation des crédits du contrat, l'entrepreneur pourra réaliser les travaux suivants:

Plusieurs problèmes structuraux qui doivent faire l'objet d'interventions non prévues et qui ne pouvaient être évalués et pour lesquels on ne pouvait proposer d'intervention avant la réalisation des travaux de démolition en cours, ont été constatés.

À l'intérieur, les colonnes de brique entre les axes 8 et 9 au sous-sol sont fragiles et reposent sur la dalle à démolir; l'ingénieur doit proposer soit des appuis supplémentaires ou une protection de ces colonnes.

En fonction des travaux qui seront requis, la dépense devrait se situer entre 15 000\$ et 25 000\$ taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux devront être suspendus si les crédits supplémentaires ne sont pas autorisés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les contingences estimés avant cette demande de fond supplémentaire dépassaient le budget alloué au projet de 15 722.20\$ avant taxes. Ainsi, la somme additionnelle requise pour poursuivre les travaux est évalué à 15 000.00\$ (avant taxes). Une somme provisionnelle doit également être prévue, afin d'assumer d'éventuel imprévus dans les travaux à venir. Cette contingence additionnelle de 45% se chiffre à 6 743.86\$ (avant taxes).

Il est recommandé d'augmenter les crédits du contrat de Afcor Construction inc. de 25 000\$ taxes incluses.

## **SANS IMPACT AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Le coût total maximal de cette dépense additionnelle de 25 000.00\$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 25 000.00\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-020 – *Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal* .

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une suspension des travaux retardera la livraison de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) pour les festivité du 375e anniversaire de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Geneviève DORVAL-DOUVILLE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Geneviève DORVAL-DOUVILLE, 21 décembre 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics

Le : 2016-12-19



**Dossier # : 1166983004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la modification du programme Investi associé au projet de réfection de la piscine JFK - PTI 2017-2019

Il est recommandé d'autoriser la modification du programme Investi associé au projet de réfection de la piscine JFK - PTI 2017-2019.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-06 09:52

**Signataire :** René GIRARD

---

Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166983004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la modification du programme Investi associé au projet de réfection de la piscine JFK - PTI 2017-2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la confection du programme triennal d'immobilisation 2017-2019, le projet de réfection de la piscine JFK a été planifié au système Investi en utilisant un programme qui ne reflète pas adéquatement la nature du projet

Ce projet est présentement associé au *Programme de protection des bâtiments* , mais devrait plutôt être associé au *Programme d'aménagement des parcs* .

Le PTI 2017-2019 a été déposé le 30 août 2016 par notre conseil d'arrondissement et adopté le 28 novembre 2016 par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1298 - Adopter le programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du conseil municipal

CA16 160285 - Établissement du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CA15 160263 - Établissement du programme triennal des immobilisations de l'arrondissement Outremont 2016-2017-2018

**DESCRIPTION**

Voici un tableau des programmes et projets PTI tel que déposé à notre conseil d'arrondissement:

Description des projets	2017	2018	2019
<u>Enveloppe PTI 2017-2018-2019</u>	2 561 \$	2 561 \$	2 561 \$
<u>Aménagement des parcs</u>			
Aménagement des parcs (divers)	811 \$	300 \$	761 \$
Réfection de la piscine JF Kennedy	1 200 \$	- \$	
Aménagement d'une place publique - Ilôt St-Viateur	400 \$		
Réfection du terrain de soccer - Parc Beaubien		1 000 \$	
Aménagement de jeux d'eau au Parc Beaubien	350 \$		
	2 561 \$	1 300 \$	761 \$
<u>Programme de réfection routière</u>			
Rues diverses		1 000 \$	1 500 \$
Réfection des trottoirs et atténuation		200 \$	200 \$
	- \$	1 200 \$	1 700 \$
<u>Protection des immeubles</u>			
<u>Remplacement d'équip. et de mobilier</u>			
Mobilier urbain divers		61 \$	100 \$
	- \$	61 \$	100 \$
<u>Enveloppe PTI 2017-2018-2019</u>	2 561 \$	2 561 \$	2 561 \$

Cette version demeure exacte.

La version présentée par la Ville Centre est erronée car elle est basée sur les données du système Investi. (Voir tableau en pièce jointe)

## JUSTIFICATION

Il est nécessaire d'apporter le correctif de manière à obtenir le règlement d'emprunt qui permettra de donner suite au projet.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier vise à corriger le programme Investi adopté par la Ville de Montréal pour ce projet de manière à ce qu'il corresponde à celui déposé par notre arrondissement. Cette modification n'a pas d'impact sur les investissements planifiés au PTI 2017-2019.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan ST-LOUIS  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-14

Suzanne JEFFREY  
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement





**Dossier # : 1165069025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Lajoie - Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement

Il est recommandé d'implanter une nouvelle zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de 14h30 à 15h30 devant la zone de débarcadère de 15h30 à 18h existante sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Lajoie.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2016-11-29 23:05

**Signataire :** Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165069025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Lajoie - Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Compte tenu d'ajout d'autobus scolaires pour assurer leur transport, madame Geneviève Hotte, Directrice - Service du transport de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, a produit une demande consistant à agrandir la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Lajoie et Bernard.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 septembre 2016, les membres de ce Comité ont analysé la demande et n'ont pas recommandé l'agrandissement de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante compte tenu de l'impact négatif qu'il créerait sur la disponibilité des espaces de stationnement pour les résidents. Par contre, ils ont recommandé l'implantation d'une nouvelle zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de 14h30 à 15h30 devant la zone de débarcadère de 15h30 à 18h existante sur le côté est de l'avenue Outremont au sud de l'avenue Lajoie. Pour le débarquement des élèves le matin, le débarcadère existant devrait être suffisant puisqu'il est de courte durée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'implantation de cette nouvelle zone de stationnement réservé aux autobus scolaires exige les modifications suivantes :

Outremont  
 Côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Bernard et Van Horne :  
 stationnement prohibé de 12h à 16h le lundi, du 1er avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 69 mètres de l'avenue Bernard et l'avenue Lajoie :

- a) stationnement prohibé de 13h à 14h30 le lundi, du 1er avril au 30 novembre ;
- b) stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7h30 à 9h et de 15h30 à 18h du lundi au vendredi ;
- c) arrêt interdit de 14h30 à 15h30 du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires, du 15 août au 28 juin.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts liés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur n'est à considérer.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 24 novembre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
ing.

Le : 2016-11-21



**Dossier # : 1166695030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Modifications au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2).

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2016-12-05 17:04

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1166695030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Modifications au Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)

**CONTENU****CONTEXTE**

Il est demandé de modifier le règlement AO-2 sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'uniformiser la durée des mandats des membres du Comité à 2 ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Modification de l'article 7.1 du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)

**JUSTIFICATION**

Faciliter la gestion des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 5 décembre 2016  
Adoption : séance ordinaire de janvier 2017  
Entrée en vigueur : janvier 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-05

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1166695031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) et le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063) et abrogeant le Règlement sur les services de collectes (AO-278)

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) et le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063) et abrogeant le Règlement sur les services de collecte (AO-278).

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), le soussigné remplace le directeur de l'arrondissement par intérim et exerce tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-06 09:38

**Signataire :** René GIRARD

---

Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166695031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) et le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063) et abrogeant le Règlement sur les services de collectes (AO-278)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 29 août 2016 est entré en vigueur le *Règlement sur les services de collecte* (16-049) de la Ville de Montréal. Ce règlement uniformise les règles applicables en matière de services de collecte sur l'ensemble du territoire de la Ville. À cet effet, ce règlement abroge, en tout ou en partie, les règlements de collecte des arrondissements.

Pour Outremont, le Règlement 16-049, par son article 28, abroge les articles 1 à 11, 14 à 29 et 32 à 45 ainsi que les annexes 1 à 3 du *Règlement sur les services de collectes* (AO-278) d'Outremont.

Le 3 octobre 2016 est entré en vigueur l'*Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement d'Outremont* (Ordonnance Numéro 10) prévoyant des règles particulières au territoire d'Outremont.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le Règlement 16-049 abrogeant pratiquement tout le Règlement AO-278 d'Outremont, ce dernier perd presque entièrement sa substance.

Une analyse a été faite par les Travaux publics et la Sécurité publique, en collaboration avec le Greffe de l'arrondissement, afin de valider, dans les articles restants au Règlement AO-278, ceux qui doivent être abrogés et ceux devant être insérés ailleurs dans notre réglementation.

Le projet de règlement présenté est le résultat de cette analyse - il est donc proposé :

- que l'art. 46 du Règlement AO-278 (interdiction de déposer les sacs d'ordures ménagères dans les paniers de rues) soit inséré dans le Règlement 1063 (prohibitions et nuisances);
- que les articles 12 al.1 et 30 (entreposage à l'intérieur ou à l'extérieur) ainsi que l'article 31 (5) et (6) (contenant dégagé de la neige et de la glace) du Règlement AO-278 soient insérés dans le Règlement AO-78 (propreté).

Les autres articles restant seront abrogés car 1) ils sont déjà prévu ailleurs dans le Règlement 16-049 ou le Règlement AO-78 ou 2) ils n'ont plus leur pertinence.

## **JUSTIFICATION**

Le transfert de certains articles restants au Règlement AO-278 est nécessaire afin d'en faciliter le retraçage et l'application par les équipes sur le terrain (patrouilleurs et inspecteurs).

L'abrogation des autres articles non relocalisés est requis considérant l'application du règlement de la Ville-centre et le peu d'articles qui restent.

Après analyse, les articles concernés doivent être ajoutés dans le Règlement sur la propreté (AO-78) ou dans le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063), selon le cas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 9 janvier 2016

Adoption : 6 février 2016

Entrée en vigueur : février 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-19

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et  
relations avec les citoyens



**Dossier # : 1162504070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la troisième édition du Ouf ! Festival qui se déroulera du 1er au 13 mars 2017, dans le cadre de la 12e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur jusqu'à 1 h (am), du 4 au 12 mars 2017, conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'AUTORISER l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, du 1er mars au 13 mars 2017, pour la tenue de la quatrième édition du « Ouf ! Festival » qui se déroulera dans le cadre de la 12<sup>e</sup> édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à l'événement Nuit Blanche dans le cadre du Festival Montréal en lumière;

D'AUTORISER l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur jusqu'à 1 h (AM), du 4 au 12 mars 2017, conformément à l'article 3 du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics;

D'AUTORISER la dérogation à l'article 6 alinéas e) et g) du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-05 15:48

**Signataire :** René GIRARD

---

Charge de projets - urbanisme  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162504070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la troisième édition du Ouf ! Festival qui se déroulera du 1er au 13 mars 2017, dans le cadre de la 12e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche - Autoriser l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur jusqu'à 1 h (am), du 4 au 12 mars 2017, conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement concernant les parcs et les endroits publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la 12e édition du Festival de Casteliers et en collaboration avec le OUF !, l'organisme Casteliers souhaite utiliser le pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue de la 4e édition du OUF ! Festival (OFF Casteliers) qui se déroulera du 1er au 13 mars 2017. Lors des trois dernières années, Casteliers avait utilisé le pavillon pour présenter, en collaboration avec Le OUF! ce festival OFF. La réaction enthousiaste du public et des compagnies l'an dernier lors des deux premières éditions a incité Casteliers à utiliser le pavillon Saint-Viateur pendant le Festival de Casteliers à nouveau cette année. Une demande en ce sens a été acheminée à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, par l'organisme promoteur du OUF ! Festival off Castelier, les Productions Illusion Fabuleuse (IF Productions).

Situé à deux pas du Théâtre Outremont, centre névralgique du festival, le pavillon du parc Saint-Viateur est un lieu propice pour la présentation de petites pièces de théâtre de marionnettes (courtes formes) et pour l'exposition d'oeuvres d'art reliées aux arts de la marionnette. Les représentations seront gratuites.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 0033 - 1er février 2016 :** D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue de la deuxième édition du « Ouf ! Festival » qui se déroulera du 27 février au 6 mars 2016 dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche; D'autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur après 23 heures, du 27 février au 28 février 2016, conformément à l'article 3 du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics; D'autoriser la dérogation à l'article 6 alinéas e) et g) du Règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics.

**CA15 16 0019 - 12 janvier 2015 :** D'adopter une ordonnance visant à : 1. Autoriser l'occupation du pavillon du parc Saint-Viateur pour la tenue du Ouf ! festival qui se déroulera du 4 au 8 mars 2015 dans le cadre de la 10e édition du festival Les trois jours de

Casteliers; 2. Autoriser la dérogation à l'article 6 e) et g) du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics afin de permettre que des bouchées soient servies avec la participation des commerçants de l'avenue Bernard.

## **DESCRIPTION**

Du 4 au 12 mars 2017 (inclusivement), le OUF ! Festival présentera de courtes formes pour la famille en après-midi et pour les adultes en soirée. Le pavillon Saint-Viateur deviendra pendant ces quelques jours "*Le Cabaret des Casteliers*". Les organisateurs ont fait une demande de permis d'alcool (voir lettre du Directeur CSLDS au soutien de la demande en pièce jointe au dossier). Une demande de permis de vente de nourriture a été faite auprès du MAPAC afin de vendre de la nourriture qui, comme les années passées, sera réalisée en collaboration avec un ou des traiteurs d'Outremont. De plus, le OUF ! Festival participera à la 14e édition de l'événement *Nuit Blanche* qui se tiendra le 4 mars 2017 dans cadre de la 18e édition du Festival Montréal en lumière 2017.

En concertation avec l'arrondissement, Casteliers et le OUF ! assureront l'encadrement logistique et technique des représentations, la gestion du bar et de la nourriture, de l'aménagement du lieu ainsi que de la décoration extérieure du pavillon Saint-Viateur qui sera réalisé à compter du 1er mars 2017 pour le plus grand plaisir des Outremontais. De son côté, l'arrondissement offrira un soutien logistique pour le transport des matériaux. Le démontage se fera le 13 mars 2017.

Le présent sommaire a donc pour objet d'autoriser, dans le cadre du Festival de Casteliers, l'occupation du Pavillon du parc Saint-Viateur, du 1er au 13 mars 2017, pour la tenue de la quatrième édition du Ouf Festival (OFF Casteliers), d'autoriser l'usage du parc Saint-Viateur jusqu'à 1 h (AM), du 4 au 12 mars 2017, conformément à l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics et d'autoriser de déroger à l'article 6 e) et g) dudit règlement.

Afin de faciliter les déplacements des festivaliers, 5 petites affichettes seront installées sur le mobilier urbain. Ces affichettes se situeront sur les avenues Bernard, Bloomfield et Saint-Viateur.

Casteliers et les organisateurs du OUF ! seront responsables de faire respecter les limites de bruit et de faire un usage attentionné du pavillon Saint-Viateur.

## **JUSTIFICATION**

Casteliers est un organisme partenaire reconnu par l'arrondissement en matière d'offre de services artistiques et culturels. Depuis 12 ans déjà, l'arrondissement d'Outremont accueille le Festival de Casteliers au Théâtre Outremont. Unique en son genre, ce festival reçoit des troupes et des artistes internationaux et remporte année après année un vif succès. Cette notoriété et ce rayonnement rejaillissent sur l'arrondissement. Par ce partenariat, l'arrondissement a également pu enrichir son volet artistique en arts de la marionnette. Casteliers aide l'arrondissement à établir une programmation adaptée grâce à sa connaissance du réseau et du milieu de la marionnette et à son expertise. Cet événement contribuera à enrichir la vie culturelle de l'arrondissement.

Bien que le règlement sur les parcs ne permette de dérogation aux dispositions prévues à l'article 6 (prohibition de la consommation de boissons alcoolisées et de vente), il faut prendre en considération que la demande de vendre et de servir des boissons alcoolisées se limite au pavillon du parc Saint-Viateur, bâtiment propriété de l'arrondissement, et non à la vente et à la consommation dans le parc. Par ailleurs, l'article 3 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics permet, dans certaines occasions spéciales que l'usage des parcs et endroits publics, après 23 h ou avant 7 h, soit autorisé par le conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Casteliers se chargera de la promotion de l'événement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social fera également la promotion de l'événement à travers ses différentes plates-formes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Montage : Du mercredi 1er mars au samedi 4 mars 2017;  
Montréal en lumière - Nuit Blanche : Le samedi 4 mars 2017;  
OUF ! Festival : Du samedi 4 mars au dimanche 12 mars 2017 inclusivement;  
Démontage : Le lundi 13 mars 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par monsieur René Girard, directeur, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont, désignée conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Edison RAMIREZ, Outremont  
Yves MONTY, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 9 décembre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-08

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social





**Dossier # : 1162504071**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser la tenue d'un événement au parc Saint-Viateur, le 27 janvier 2017 de 15 h 30 à 21 h, soit la Fête d'hiver organisée par la Fondation CPE Frissons de Colline dans le cadre d'une levée de fonds

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la tenue d'un événement au parc Saint-Viateur, le 27 janvier 2017 de 15 h 30 à 21 h, soit la Fête d'hiver organisée par la Fondation CPE Frissons de Colline dans le cadre d'une levée de fonds

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-05 15:53

**Signataire :** René GIRARD

\_\_\_\_\_  
Charge de projets - urbanisme  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1162504071**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser la tenue d'un événement au parc Saint-Viateur, le 27 janvier 2017 de 15 h 30 à 21 h, soit la Fête d'hiver organisée par la Fondation CPE Frissons de Colline dans le cadre d'une levée de fonds

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fondation Frisson de Colline a déposé une demande pour la tenue d'un événement visant à lever des fonds. Il s'agit d'une Fête d'hiver qui se tiendrait au parc Saint-Viateur, le 27 janvier 2017 de 15 h 30 à 21 h.

La Fondation Frisson de Colline a été créée par des parents afin d'offrir à tous les enfants du CPE Frisson de Colline, des activités, du matériel éducatif et des équipements adéquats et nécessaire. Organisme à but non lucratif, elle organise des activités de levée de fonds et des projets de type entrepreneurial tels des événements annuels de rassemblement pour les familles (épluchette de blé d'Inde, BBQ de fin d'année, vente de jouets et vêtements pour enfants, encans, etc.)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 0315 - 6 septembre 2016 :** D'adopter une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement "Fête de début d'année du CPE Frisson de Colline", qui aura lieu le vendredi 9 septembre 2016, de 16 h à 20 h 30, au parc Saint-Viateur.

**CA16 16 0150 - 2 mai 2016 :** D'édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16 h à 20 h 30.

**CA15 16 0293 - 8 septembre 2015 :** Édicter l'ordonnance numéro OCA15 16 0293 autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue de l'événement « Fête de début d'année du CPE Frisson de Colline », qui aura lieu le vendredi 11 septembre 2015, de 16 h à 20 h 30, au parc Saint-Viateur.

**DESCRIPTION**

Édicter une ordonnance autorisant la tenue d'un événement dans le parc Saint-Viateur, soit l'Île, soit la Fête d'hiver organisée par la Fondation Frisson de Colline, le 27 février 2017 de 15 h 30 à 21 h.

La Fondation souhaite rassembler parents et enfants du CPE Frisson des Colline dans une atmosphère festive afin de lever des fonds dans le but d'améliorer le bien-être des enfants fréquentant le CPE. Du café, du thé et du chocolat chaud seront offert en vente aux parents

qui participeront à l'événement.

Une centaine de participants sont attendus lors de cet événement.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un événement rassembleur qui favorise les échanges entre parents et élèves et qui permet de lever des fonds au profit de la Fondation Frisson de Colline afin de contribuer au financement d'activités, à l'achat de matériel éducatif et d'équipements. De plus, cela favorise la fraternité et les bonnes relations entre parents, enfants et personnel du CPE.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lors de ses activités de financement, la Fondation Frisson de Colline s'engage à promouvoir une consommation écoresponsable et à limiter son empreinte écologique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Achalandage un peu plus élevé dans le parc Saint-Viateur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Fondation Frisson de Colline se chargera de publiciser l'événement auprès des parents des enfants du CPE Frisson de Colline.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Montage : Le 27 janvier 2017, de 15 h 30 à 16 h 30;  
Fête d'hiver : Le 27 janvier 2017, de 16 h 30 à 20 h;  
Démontage : Le 27 janvier 2017, de 20 h à 21 h.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par monsieur René Girard, directeur, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont, désignée conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Edison RAMIREZ, Outremont  
Yves MONTY, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 9 décembre 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-12-08

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1162504075**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser la tenue d'une activité dans le parc Saint-Viateur, le 5 février 2017 de 15 h à 18 h, soit le 1er événement de la série « Feu, feu, joli feu : Un karaoke des bois », projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la tenue d'une activité dans le parc Saint-Viateur, le 5 février 2017 de 15 h à 18 h, soit le premier événement de la série « Feu, feu, joli feu : Un karaoke des bois », projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-05 15:47

**Signataire :** René GIRARD

\_\_\_\_\_  
Charge de projets - urbanisme  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162504075**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance visant à autoriser la tenue d'une activité dans le parc Saint-Viateur, le 5 février 2017 de 15 h à 18 h, soit le 1er événement de la série « Feu, feu, joli feu : Un karaoke des bois », projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Organisme à but non lucratif, la Corporation des Amis de la place Marcelle-Ferron organise des activités d'art public et des événements culturels qui s'inspirent de la pensée artistique et sociale de Marcelle Ferron, tout en favorisant le sentiment d'appartenance des citoyens à l'arrondissement d'Outremont. Pour y parvenir, elle favorise l'établissement de partenariats avec les organisations et établissements des milieux éducatif, artistique, communautaire et municipal, afin de soutenir le développement et la reconnaissance de talents émergents. Son foyer principal est la place Marcelle-Ferron, située devant l'intersection des avenues Bernard et De l'Épée, à Outremont.

Les Amis de la place Marcelle-Ferron ont déposé, dans le cadre de l'appel de projets de quartiers tenu dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, le projet intitulé « Feu, feu, joli feu : Un karaoke des bois ». Le projet a été retenu par le Comité de sélection de l'arrondissement et approuvé par la Société du 375e anniversaire de Montréal. Une contribution financière non récurrente d'une somme de 15 000 \$ a été octroyé à l'organisme.

Le projet consiste à présenter une série de soirée autour d'un feu de camp pour se rappeler le temps où Montréal était couverte de forêts et de cours d'eau, en puisant dans les répertoires de chansons de circonstances. L'organisme propose d'organiser trois (3) soirées thématiques autour des feux de camp à travers le temps et le monde. Ces activités illustreront la variété de répertoires musicaux de circonstance, d'ici et et d'ailleurs :

- chants des premières nations ayant habitées ou passées par le territoire de Montréal;
- chants des premiers habitants au moment de la création d'Outremont (citoyens d'origine française, écossaise, britannique, etc.);
- chants actuels (répertoire contemporain et du monde).

Ce sera aussi une occasion de cartographier l'utilisation du sol par les premiers occupants - premières nations et premiers colons. Selon la tradition des Amis de la place Marcelle-Ferron, les arts seront à l'honneur; en plus de la musique. Pour ce faire, l'organisme entend utiliser différent matériaux pour marquer les différents chemins qu'ont parcouru les

premiers d'entre nous et qui ont dicté la trame urbaine d'Outremont. Il projet d'utiliser les arts de la scène, plus particulièrement la marionnette, et le cinéma pour appuyer cette démarche. Les partenaires avec lesquels l'organisme s'est associé sont nombreux. Pour n'en nommer que quelques-uns : Wapikoni mobile, les Casteliers, Outremont en famille, l'arrondissement d'Outremont, la Société d'histoire d'Outremont, les Scouts, facultés universitaires d'histoire et de géographie de l'Université de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 16 0182 - 6 juin 2016** : D'accorder une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 15 000 \$ à l'organisme Les amis de la place Marcelle-Ferron, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, en 2017; D'approuver le projet de convention à cet effet et d'autoriser la Mairesse ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention; De demander aux organisateurs que leurs communications et activités soient faites en français; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CM15 1243 - 27 octobre 2015** : D'accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et de déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017; D'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier; De transférer un montant total de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon les recommandations de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de financer les projets de quartier; D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CE15 1907 - 21 octobre 2015** : D'accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et de déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017; D'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier; De transférer un montant total de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon les recommandations de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de financer les projets de quartier; D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### **DESCRIPTION**

Dans le cadre des festivités du 375<sup>e</sup> de Montréal et de la Fête d'hiver, l'organisme les Amis de la Place Marcelle-Ferron invite le public à se retrouver autour d'un feu de camp, pour chanter avec deux animateurs-chanteurs-conteurs : Francis Désilets, historien-conteur-chanteur et Nicole O'bonsawin, conteuse-chanteuse d'Odanak. Les premières nations et les premiers colons seront à l'honneur. Des boissons chaudes seront servies pour contrer le froid. À noter, le feu sera allumé dans une vasque sculptée par un artiste montréalais. Un endroit sécuritaire devra être désigné sur l'île du parc Saint-Viateur.

### **JUSTIFICATION**

Événement faisant parti d'un projet autorisé et financé par l'organisation centrale célébrant les 375 ans de la Ville de Montréal. Supplément intéressant à la Fête d'hiver de l'arrondissement d'Outremont. Autorisation du SIM requise pour l'utilisation d'un feu.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Prêt et transport de matériel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucuns

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

- Inclusion dans la programmation de la fête d'hiver.
- Diffusion sur les réseaux sociaux

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation sera signée par monsieur René Girard, directeur, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont, désignée conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), pour remplacer monsieur Michel Allen dans l'exercice de ses fonctions de directeur de l'arrondissement d'Outremont par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Edison RAMIREZ, Outremont  
Patrick - Ext CHAYER, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont  
Yves MONTY, Outremont

Lecture :



Patrick - Ext CHAYER, 19 décembre 2016  
Edison RAMIREZ, 19 décembre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-12-14

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - Culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1164328023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 1005, avenue Laurier - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation d'une enseigne perpendiculaire.

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328023;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA sans réserve, laquelle approbation s'applique aux plans joints.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-19 09:57

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164328023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 1005, avenue Laurier - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'installation d'une enseigne perpendiculaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à l'installation d'une enseigne perpendiculaire pour le commerce Tristan. Le support est en aluminium peint noir où une enseigne, également en aluminium peint noir sera suspendue. L'inscription « Tristan » sera apposée en lettre détachée composée d'acrylique blanc de ¼ de pouce d'épaisseur.

L'enseigne posée à plat sur le mur de façade du commerce sera conservée. Le projet n'est pas conforme à l'ensemble des dispositions prévues à l'article 11.4.4 du règlement de zonage 1177, soit :

- Le support sur lequel est fixé l'enseigne ne peut faire saillie de plus de trente centimètres.

Cependant, en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage, une enseigne non autorisée peut être approuvée si elle est approuvée conformément aux dispositions du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189).

## **JUSTIFICATION**

Après avoir pris connaissance du dossier, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement la demande d'approbation de PIIA pour les motifs suivants :

- Le projet tient compte du bâtiment sur lequel il est fixé ainsi que des bâtiments adjacents;
- Le projet ne modifie pas et n'altère pas un élément architectural;
- Le projet s'intègre dans l'environnement ainsi qu'aux affichages des bâtiments voisins.

À la séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme appuie les recommandations de la DAUP et recommande favorablement la demande d'approbation d'un PIIA pour les motifs énoncés ci-haut.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 décembre 2016

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 janvier 2017.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2016-12-16



**Dossier # : 1164328024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 764-768, avenue Bloomfield - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'aménagement de terrasses au mur arrière du bâtiment principal.

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 7 décembre 2016, d'accorder la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 **ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328024

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA avec les réserves suivantes :

- Un plan de la structure signé et scellé par un ingénieur doit être déposé à la DAUP préalablement à l'émission du permis;
- L'ensemble des éléments de la structure et du garde-corps devront être de couleur blanche.

L'approbation s'applique aux plans joints.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-19 09:57

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164328024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 764-768, avenue Bloomfield - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'aménagement de terrasses au mur arrière du bâtiment principal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le projet consiste, à tous les étages, à l'agrandissement des ouvertures du mur arrière afin de supprimer les fenêtres pour les remplacer par des portes-patio en aluminium de couleur blanche. Au niveau des 3 étages, de terrasses sont prévues en béton préfabriqué et une structure d'acier galvanisé sans peinture est prévue. La terrasse du rez-de-chaussée est construite sur le toit du garage et la structure de l'ensemble du projet de terrasse sera sur pieux visés à l'intérieur du garage. Les garde-corps seront en aluminium de couleur noire.

**JUSTIFICATION**

Après avoir pris connaissance de la demande, la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement la demande d'approbation du PIIA avec la réserve suivante :

- L'ensemble des matériaux de la structure et des garde-corps devront être de la même couleur.

À la séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande d'approbation d'un PIIA avec les réserves suivantes:

- Un plan de la structure signé et scellé par un ingénieur doit être déposé à la DAUP préalablement à l'émission du permis;
- L'ensemble des éléments de la structure et du garde-corps devront être de couleur blanche.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 décembre 2016

#### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 janvier 2017.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2016-12-16



**Dossier # : 1164328025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 142 - 146, avenue Querbes - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'ensemble des ouvertures sur la façade du bâtiment principal

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328025;

Il est recommandé :

**DE NE PAS APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 142 - 146, avenue Querbes pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-19 09:50

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION****Dossier # :1164328025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 142 - 146, avenue Querbes - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'ensemble des ouvertures sur la façade du bâtiment principal

**CONTENU****CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le projet consiste à remplacer les portes et fenêtres de la façade avant ainsi qu'au changement de couleur de certains éléments architecturaux de cette façade. Les fenêtres sont remplacées par des fenêtres oscillo-battantes de couleur noire sans subdivision. Les portes sont remplacées par des portes de couleur noire à plein vitrage et sans imposte. Le parapet architectural est peint en noir. Tous les éléments de l'escalier sont également peints en noir.

**JUSTIFICATION**

La DAUP recommande de refuser la demande de PIIA selon les motifs suivants :

- La perte des subdivisions des fenêtres, des impostes et des caissons au bas des portes représente une perte de la composition d'origine du bâtiment
- La couleur noire proposée ne respecte pas l'époque de construction du bâtiment et crée une perte de lisibilité des détails architecturaux
- Le fascia du balcon devrait être un double fascia

À la séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme appuie les recommandations de la DAUP et recommande défavorablement la demande d'approbation d'un PIIA pour les motifs énoncés ci-haut.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 décembre 2016

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 janvier 2017.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2016-12-16



**Dossier # : 1164328026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 731-733, avenue Outremont - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un appentis au toit du bâtiment principal

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328026;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA avec les réserves suivantes:

- Le garde-corps de la terrasse devra être de couleur gris pâle;
- Le mur latéral droit coupe-feu devra être composé d'un revêtement de maçonnerie de couleur pâle.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-19 09:51

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164328026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 731-733, avenue Outremont - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un appentis au toit du bâtiment principal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à la construction d'un accès et d'une terrasse au toit. L'accès aura une dimension de 8,7 m<sup>2</sup> calculée à la paroi extérieure des murs. L'appentis est implanté à la ligne de propriété et le mur mitoyen est construit comme un mur coupe-feu, soit une continuité du mur coupe-feu mitoyen. La finition extérieure des autres murs est un revêtement de zinc de couleur gris anodisé. Une terrasse en bois d'une dimension de 21,84 m<sup>2</sup> est implantée à un minimum de 4,97 m de la façade. La terrasse est ceinturée par des garde-corps en bois peint de couleur grise, d'une hauteur de 1,07 m. Afin de respecter les exigences du code national du bâtiment 2005 concernant les saillies combustibles, la section du garde-corps située à moins de 1,2 m de la limite de propriété sera construite en acier de couleur grise. L'appentis et la terrasse ne sont pas visibles à une hauteur de 1,5 m depuis l'axe du trottoir situé de l'autre côté de la voie publique. L'immeuble est situé en diagonal à l'église Sainte-Madeleine. Le projet a fait l'objet de 4 présentations au CCU.

**JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a évalué et traité cette demande de permis, quant au respect de la réglementation et du contexte urbain du quartier

environnant. La DAUP souligne que la demande a été reçue avant l'entrée en vigueur de l'avis de motion concernant les dispositions sur les constructions hors-toit. Afin que le projet se rapproche des nouvelles normes en vigueur, le requérant a présenté un projet révisé avec de la fenestration, un garde-corps discret et propose un recul de plus de deux fois sa hauteur et recommande favorablement le projet d'appentis soumis compte tenu que ce dernier respecte, à notre avis, la majorité des critères d'évaluation applicables du règlement sur les PIIA de l'arrondissement d'Outremont (1189) et les normes sur les constructions hors-toit en vigueur, lors du dépôt de la demande, sont respectées.

À la séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'approbation d'un PIIA avec les réserves suivantes:

- Le garde-corps de la terrasse devra être de couleur gris pâle;
- Le mur latéral droit coupe-feu devra être composé d'un revêtement de maçonnerie de couleur pâle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 décembre 2016

#### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 janvier 2017.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2016-12-16



**Dossier # : 1164328027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 16, avenue de la Brunante - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328027;

Il est recommandé :

**DE NE PAS APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 16, avenue de la Brunante pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-19 09:53

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164328027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 16, avenue de la Brunante - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à remplacer les fenêtres actuelles du 2e étage ayant un mode d'ouverture à battants par des fenêtres identiques, le tout de couleur brun commercial.

Or, à l'origine ces fenêtres étaient subdivisées 50/50 avec un mode d'ouverture à guillotine. Le remplacement à battant dans le passé a été réalisé sans l'émission d'un permis de construction et c'est pourquoi cette demande fait l'objet de l'approbation d'un PIIA.

Le bâtiment jumelé ainsi que les bâtiments ayant une architecture similaire sur la rue ont actuellement tous des fenêtres à battants sans subdivisions.

**JUSTIFICATION**

Après avoir pris connaissance du dossier, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement la demande d'approbation de PIIA avec le commentaire suivant :

La perte des subdivisions et du mode d'origine est regrettable, notamment considérant que ce bâtiment est classé 2 au répertoire Bison. Or, considérant que la proposition s'intègre aux ouvertures des bâtiments identiques que l'on retrouve sur la rue, et que le retour aux composantes d'origine créerait une dichotomie avec les bâtiments existants, la demande d'approbation de PIIA est recommandée favorablement.

À la séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à la demande d'approbation d'un PIIA avec les motifs:

Considérant notamment que le bâtiment est classé 2 – bâtiment particulièrement intéressant au répertoire Bisson :

- Les fenêtres de couleur brune ne sont pas souhaitées, car à l'origine les fenêtres étaient de couleur pâle ;
- Les fenêtres à battants ne sont pas des composantes d'origine du bâtiment et des fenêtres à guillottes avec des subdivisions 50/50 sont privilégiées

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 décembre 2016

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 janvier 2017.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2016-12-16



**Dossier # : 1164328028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 1771, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328028;

Il est recommandé :

**DE NE PAS APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1771, avenue Lajoie pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-19 09:53

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164328028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 1771, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à agrandir 2 ouvertures au mur latéral gauche au rez-de-chaussée et au 2e étage. Les ouvertures existantes d'une dimension de 27" x 50 " à guillemettes seront remplacées par des fenêtres oscillo-battantes, sans subdivision, de 40" x 62 " de même couleur que l'existant. Le projet est complété par l'emmurement d'une fausse fenêtre au mur latéral gauche au rez-de-chaussée par de la pierre telle que l'existant.

Le bâtiment est classé 1 - tout à fait remarquable au répertoire Bisson et ci-bas la note à l'effet des ouvertures:

Éléments ou caractère essentiels à préserver: [...] la dimension et la subdivision des ouvertures [...]

**JUSTIFICATION**

Après avoir pris connaissance du dossier, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande défavorablement la demande d'approbation d'un PIIA avec les motifs suivants :

- Le projet est classé 1 au répertoire Bison, et dans l'étude de ce dernier, il est spécifiquement mentionné que les dimensions et les subdivisions des ouvertures doivent être préservées.

- Le projet ne respecte pas l'expression architecturale de ce bâtiment identifié « tout à faire remarquable ».

À la séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme appuie les recommandations de la DAUP et recommande défavorablement la demande d'approbation d'un PIIA pour les motifs énoncés ci-haut.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 décembre 2016.

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 janvier 2017.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2016-12-16



**Dossier # : 1164328030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 148 - 152, avenue Querbes - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'ensemble des ouvertures sur la façade du bâtiment principal

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 7 décembre 2016, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164328030;

Il est recommandé :

**DE NE PAS APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 148 - 152, avenue Querbes pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-19 09:56

**Signataire :** André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164328030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 148 - 152, avenue Querbes - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'ensemble des ouvertures sur la façade du bâtiment principal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à remplacer les portes et fenêtres de la façade avant ainsi qu'au changement de couleur de certains éléments architecturaux de cette façade. Les fenêtres sont remplacées par des fenêtres oscillo-battantes de couleur noire sans subdivision. Les portes sont remplacées par des portes de couleur noire à plein vitrage et sans imposte. Le parapet architectural est peint en noir. Tous les éléments de l'escalier sont également peints en noir.

**JUSTIFICATION**

La DAUP recommande de refuser la demande de PIIA selon les motifs suivants :

- La perte des subdivisions des fenêtres, des impostes et des caissons au bas des portes représente une perte de la composition d'origine du bâtiment
- La couleur noire proposée ne respecte pas l'époque de construction du bâtiment et crée une perte de lisibilité des détails architecturaux
- Le fascia du balcon devrait être un double fascia

À la séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme appuie les

recommandations de la DAUP et recommande défavorablement la demande d'approbation d'un PIIA pour les motifs énoncés ci-haut.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 7 décembre 2016

#### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement du 9 janvier 2017.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2016-12-16



**Dossier # : 1163711025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la structure organisationnelle 2017 de l'arrondissement d'Outremont

Je recommande d'entériner l'organigramme 2017.  
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C -11.4), le soussigné remplace le directeur de l'arrondissement par intérim et exerce tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-06 09:34

**Signataire :** René GIRARD

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION****Dossier # :1163711025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la structure organisationnelle 2017 de l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à l'adoption du budget de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2017 le 4 octobre dernier par résolution du conseil numéro CA16 160361, le conseil d'arrondissement approuve la mise à jour de l'organigramme 2017 de l'arrondissement tel que soumis en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption du budget 2017 - 1162861010 - CA16 160361

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - ressources humaines et  
relations avec les citoyens

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-France PAQUET  
Directrice

Le : 2016-10-18





**Dossier # : 1165078047**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau

Il est recommandé de déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-20 13:11

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1165078047**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déléguer au Comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau travaille depuis plus de 3 ans, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements, au projet d'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout (projet Maxim'eau). Ce projet vise une amélioration majeure des processus d'organisation, de planification et d'ordonnancement des activités d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout à travers trois volets : un volet ressources humaines, un volet approvisionnement et gestion des inventaires et un volet informatique. En ce qui a trait au volet ressources humaines, des lacunes importantes ont été identifiées sur le plan de la formation technique. Ces lacunes sont également amplifiées par le manque de stabilité des employés dédiés à cette activité et le manque de procédures documentées et standardisées. Pour répondre à ces préoccupations, le Service de l'eau et les arrondissements ont, d'une part, rédigé deux nouveaux descriptifs de fonctions cols bleus et révisé l'ensemble des procédures de travail et des équipements de travail reliés à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout. Les nouveaux descriptifs de fonctions seront incessamment déposés au Comité conjoint d'évaluation et leurs modalités d'implantation devront faire l'objet de discussions avec le Syndicat des cols bleus regroupés conformément aux dispositions de leur convention collective. Or, le succès du déploiement de ce nouveau modèle d'organisation du travail repose sur l'établissement de modalités uniformes de déploiement de ces descriptifs pour l'ensemble des arrondissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision DA150050002 - Autoriser la création, l'affichage et le comblement de cinq (5) postes permanents et de sept (7) postes temporaires dédiés au projet d'optimisation de la gestion des actifs des réseaux d'eau secondaires.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel recommande *de déléguer au comité exécutif le pouvoir de négocier et d'agréeer sur les matières locales énoncées aux points 5 et 7 de l'article 49.2 de*

*la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), soit le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre ainsi que la formation, le perfectionnement et les changements technologiques dans le cadre exclusif du déploiement du Projet Maxim'eau par le Bureau de projet Maxim'eau du Service de l'eau.*

Dans le cadre de ce déploiement, il est également recommandé :

- de créer une section dédiée aqueduc/égout composée d'une structure de postes visant les deux nouvelles fonctions et optionnellement les fonctions de la famille « chauffeurs ». La création de cette unité administrative devra néanmoins permettre l'affectation des employés à l'extérieur de l'unité pour répondre à des besoins ponctuels, et ce, tout en priorisant les travaux d'entretien sur les réseaux d'aqueduc et d'égout;
- de favoriser la libération des employés afin qu'ils reçoivent la formation sur les nouvelles instructions de travail dans une optique de formation continue;
- de respecter les modalités d'accessibilité aux nouvelles fonctions qui seront déterminées dans le cadre des discussions;
- de collaborer à la mise en place d'un modèle d'organisation du travail impliquant les planificateurs du Service de l'eau et les gestionnaires de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

L'établissement de modalités uniformes de déploiement du nouveau modèle d'organisation du travail permettra aux arrondissements d'exploiter le plein potentiel du modèle afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Accroissement des compétences techniques des employés;
- Accroissement de l'efficacité et la qualité des travaux;
- Réduction des risques d'accidents de travail des employés;
- Réduction des risques associés à la santé publique;
- Conformité accrue aux exigences gouvernementales émanant du règlement sur la qualité de l'eau potable, des règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des divers ministères;
- Amélioration des services à la population.

De plus, il est prévu que les arrondissements soient consultés tout au long du processus afin de s'assurer que les modalités d'application qui seront négociées soient suffisamment flexibles pour rencontrer l'ensemble des besoins des arrondissements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service de l'eau, et plus particulièrement la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), a la responsabilité d'établir la dotation budgétaire fonds de l'eau des arrondissements, sur une base annuelle, en fonction des priorités de réalisation qu'elle a déterminées tout en respectant les directives budgétaires établies par l'administration municipale. Les ajustements, lorsque requis, peuvent prendre la forme d'une augmentation de la dotation à la suite d'une approbation concernant une demande additionnelle ou par un réaménagement budgétaire entre arrondissements, en fonction des besoins.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

André BRIDEAU  
ing.

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2016-12-16



**Dossier # : 1173489003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination et mandat des membres du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne

**D'APPROUVER** le mandat du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne, le tout tel que décrit au sommaire décisionnel;

**DE NOMMER** les membres retenus et **DE DÉSIGNER** la présidente et de la vice-présidente qui siégeront sur ce comité, le tout pour un un mandat se terminant le 30 septembre 2017;

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C -11.4), le soussigné remplace le directeur de l'arrondissement par intérim et exerce tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-06 09:31

**Signataire :** René GIRARD

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173489003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination et mandat des membres du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de sa séance du 6 septembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution visant la création du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne. Un appel de candidature a été publié le 17 novembre 2016 visant à recueillir des candidatures de citoyens intéressés à siéger sur ledit comité.

L'appel de candidatures s'est terminé le vendredi 9 décembre 2016 et l'arrondissement a reçu 15 candidatures.

Il y a donc lieu de procéder à l'approbation du mandat du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne ainsi qu'à la nomination des membres retenus et à la désignation de la présidente et de la vice-présidente qui siégeront sur ce comité, le tout selon les termes suivants:

**Mandat**

- Dynamiser et embellir la section de Van Horne sise sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

**Durée du mandat**

- Jusqu'au 30 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 16 0326

**DESCRIPTION**

Approbation de la formation et du mandat du Comité consultatif sur l'avenue Van Horne / Nomination des membres et désignation de la présidente et de la vice-présidente dudit comité.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier des rencontres à déterminer

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-France PAQUET

Le : 2017-01-06

Secrétaire-researchiste

Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens





**Dossier # : 1164328031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informar le conseil du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour le 1075, avenue Laurier.

Il est recommandé  
D'INFORMER le conseil du dépôt d'une demande d'autorisation de démolition pour le 1075, avenue Laurier.

**Signé par** André BRIDEAU **Le** 2016-12-22 10:23

**Signataire :**

André BRIDEAU

---

Directeur des Travaux publics  
Outremont , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION****Dossier # :1164328031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informers le conseil du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour le 1075, avenue Laurier.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement et du patrimoine a reçu une demande de certificat d'autorisation pour la démolition du 1075, avenue Laurier, situé entre les avenues Querbes et Durocher.

Un programme de réutilisation du sol est en cours d'analyse par la DAUP. Le projet de remplacement consiste essentiellement à la construction d'un bâtiment d'usage exclusivement commercial de 3 étages.

Un comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition sera formé dans le premier trimestre de l'année 2017, et ce, en vertu de l'article 2 du règlement AO-109.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 8 du règlement AO-109, le directeur doit aviser le Conseil de la réception d'une demande de certificat d'autorisation de démolition.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2016-12-20



**Dossier # : 1173489002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'une conseillère d'arrondissement

**DÉPÔT** de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'une conseillère d'arrondissement, le tout, conformément à la loi.

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C -11.4), le soussigné remplace le directeur de l'arrondissement par intérim et exerce tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

**Signé par** René GIRARD **Le** 2017-01-06 09:36

**Signataire :** René GIRARD

---

Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173489002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'une conseillère d'arrondissement

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci, une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

De plus, les articles 360.1 et 360.2 de la même loi, mentionnent que le membre du conseil avise par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358 de ladite loi, dans les 60 jours suivant le changement. Le greffier doit en faire rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit.

Le défaut d'aviser le greffier dans ce délai, constitue, aux fins de l'article 26 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), un facteur aggravant lorsque le manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie concerne un intérêt qui est visé par le changement.

Le greffier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358 et ceux qui ne l'ont pas fait.

Afin de respecter ces obligations, la secrétaire d'arrondissement dépose la mise à jour de la déclaration de la conseillère d'arrondissement Céline Forget.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Dépôt de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'une conseillère d'arrondissement dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection.

**JUSTIFICATION**

Articles 358, 360.1 et 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) et article 26 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q. c. E-15.1.0.1)

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-France PAQUET

Le : 2017-01-06

Secrétaire-researchiste

Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens